ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Vocation du jardin des Tuileries - 1er arrondissement de Paris

Question écrite n° 24321

Texte de la question

M. Sylvain Maillard interroge M. le ministre de la culture sur la vocation du jardin des Tuileries, située dans le 1er arrondissement de Paris. Depuis plusieurs années, on voit fleurir un nombre de manifestations, qui va au-delà du rayonnement international incontestable de certaines, mais pour d'autres organisations d'évènements, cela semble plus contestable. En effet, le règlement intérieur de ce jardin a été une nouvelle fois modifié par l'établissement du Louvre qui l'administre afin d'augmenter la durée de commercialisation possible des deux espaces que sont : le « Carré des Sangliers » et l' « Esplanade des Feuillants ». Au-delà de la dégradation des sols et des allées, du fait du passage de camions (jusqu'au 60 tonnes autorisées par ce nouveau règlement), la sonorisation d'évènements de nuit, le montage et le démontage de nuit et enfin les cris des utilisateurs des manèges avec une ouverture jusqu'à minuit sont particulièrement nuisibles pour les centaines de riverains de la rue de Rivoli mais également des rues adjacentes et transversales. Aussi, il l'interroge sur la vocation de ce jardin qui n'aurait plus d'ambition autre que d'être un supplétif financier pour le musée du Louvre. Il lui semble dommageable que cet écrin au centre de Paris ne soit plus le rayonnement du centre Paris. Il souhaiterait donc connaître ses intentions sur cette question.

Texte de la réponse

Créé en 1564 pour la reine Catherine de Médicis, puis redessiné par André Le Nôtre pour Louis XIV, le jardin des Tuileries a été rattaché au musée du Louvre en 2005, qui a en charge sa conservation et sa mise en valeur au service des 16 millions de personnes qui le fréquentent chaque année. Ce jardin est classé monument historique et inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1991, dans le cadre des Rives de la Seine. Ce lieu est à la fois un chef-d'œuvre de l'art des jardins dits « à la française », un musée de sculptures en plein air, une promenade pour les visiteurs qui vont du Louvre aux Champs Élysées, un poumon vert de 23 hectares et près de 2 800 arbres au cœur de Paris et un lieu de vie important pour tous les habitants du quartier du Louvre. Les Tuileries sont un lieu ouvert gratuitement à tous. Le Louvre y organise des évènements récurrents à la fois culturels et festifs tels que la Foire internationale d'art contemporain, le salon Jardins-Jardin, le salon du Pavillon des Arts et du Design, la fête foraine de l'été, la fête de Noël de l'hiver, des défilés de mode, ainsi que des jeux pour les enfants ou familles (Mystère aux Tuileries, etc…), dont le but est à la fois de proposer au public des manifestations culturelles et ludiques et de dégager des ressources financières pour assurer l'entretien et la rénovation de ce domaine. Le règlement intérieur du jardin des Tuileries a, en effet, été modifié par délibération du conseil d'administration du 21 juin 2019 afin d'accroître la durée annuelle d'occupation de deux espaces (« l'Esplanade des Feuillants » et le « Carré du Sanglier ») par des manifestations culturelles, festives et professionnelles. Il s'agissait pour le Louvre de mieux répartir l'occupation entre ces deux espaces (un déséquilibre important ayant été observé) en prévoyant un maximum de 12 mois d'occupation totale répartis entre les deux espaces, en fonction des besoins, avec un maximum de 9 mois pour un seul espace (contre 6 mois auparavant). Dans ce cas, le deuxième espace ne pourrait être mis à disposition que 3 mois pour respecter la limite totale des 12 mois. Pour information, en 2019, l'esplanade des Feuillants a été occupée 195 jours par des manifestations et le Carré du Sanglier, 50 jours. Cette modification du règlement intérieur ne remet, en outre, pas en cause le dispositif légal de validation des demandes d'occupation par les services de l'État. En effet, après examen par le Louvre de la faisabilité technique, de la conformité de la demande au règlement du

jardin, aux consignes de sécurité et aux exigences d'un domaine classé monument historique, les dossiers d'occupation sont systématiquement déposés auprès de la Préfecture de Police de Paris et des services de la direction régionale des affaires culturelles quand ils dépassent la durée d'occupation nécessitant une validation de ces services (au-delà d'un mois). Lorsque la demande reçoit un avis positif, une convention d'occupation précisant notamment les conditions d'exploitation (plan concédé, circulation autorisée, horaires de travail pour respect du voisinage), est signée entre le Louvre et le client. L'organisation de ces évènements est donc strictement encadrée. Par ailleurs, le Louvre engagera au début de l'automne 2020 un plan de revalorisation, de rénovation et de végétalisation du Jardin des Tuileries pour rendre toute sa beauté au jardin et en faire un lieu exemplaire en matière écologique au cœur de Paris, qui s'insère dans la réflexion globale menée sur les réaménagements de la place de la Concorde et de l'avenue des Champs-Elysées. Ce plan ambitieux est représentatif de la politique que mène le musée du Louvre. Les coûts de fonctionnement du jardin sont à la charge intégrale du musée du Louvre : chaque année, son coût d'exploitation globale (entretiens, jardins, floraisons, surveillance, animations, etc.) s'élève à 6 M€, tandis que les ressources liées aux locations d'espaces s'élèvent à 2 M€. Le Louvre finance donc à hauteur de 4 M€ le jardin des Tuileries afin d'en faire ce lieu extrêmement apprécié par les Parisiens et les visiteurs du monde entier. Par ailleurs, il convient de noter qu'un partenariat important avec la maison Dior, d'une durée de cinq ans, en contrepartie de l'accueil de plusieurs défilés, finance intégralement le programme de revégétalisation et d'embellissement du jardin des Tuileries. La politique d'occupation du Jardin des Tuileries est donc aujourd'hui pleinement conforme à sa vocation historique : elle vise à mieux accueillir un public touristique et familial par l'organisation de nombreux évènements gratuits et payants et à financer un programme de rénovation qui fera de ce lieu un havre de verdure et de biodiversité au cœur de Paris, pour le plus grand bénéfice de ses visiteurs, et notamment de ses riverains.

Données clés

Auteur : M. Sylvain Maillard
Circonscription : Paris (1re circonscription) - La République en Marche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 24321
Rubrique : Aménagement du territoire
Ministère interrogé : Culture
Ministère attributaire : Culture

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 12 novembre 2019, page 9869
Réponse publiée au JO le : 15 septembre 2020, page 6284